

**Association A.V.E.N.I.R. (ASSOCIATION,
VILLAGE, ENVIRONNEMENT, NATURE,
INDEPENDANCE, RURALITE) Longvilliers-78**

Siège social : -----

Références :

JO associations N°0029 du 18 juillet 2015, annonce
N° 01170
N° RNA = W782005397

Destinataire : Monsieur Charles Pitié, commissaire
enquêteur

Copie : Monsieur Marc Allès, maire de Longvilliers
(78730)

Objet : enquête publique préalable au projet
d'aménagement du parc multimodal (situé au
Plessis-Mornay).

Longvilliers, le 26 novembre 2018

Monsieur le commissaire enquêteur,

Après avoir pris connaissance du dossier de cette enquête publique, les membres de l'association A.V.E.N.I.R. Longvilliers-78 souhaitent faire part des remarques et questions suivantes, suffisamment concises et organisées en six thèmes.

Dysfonctionnement de l'enquête préalable à la DUP (du 2 au 27 mai 2016)

Dans le délai imparti à cette enquête, notre association a rencontré le « chargé de mission infrastructures » du réseau COFIROUTE, et a posté une lettre sur le site internet. Le problème est que nous n'avons eu aucun moyen de vérifier la prise en compte de nos remarques :

- nous n'avons eu aucun AR de notre lettre postée sur le site internet ;
- le « bilan de la concertation publique » est un résumé, mais les sources originales (notre lettre en particulier) des contributions n'ont jamais été publiées, comme cela est pratiqué habituellement pour toute enquête publique ;
- en novembre 2016, nous avons répondu favorablement à une sollicitation de VINCI par courriel pour la « poursuite de la consultation », pour continuer à y être associés ; depuis, nous n'avons eu aucune nouvelle !

L'adresse a10-longvilliers@vinci-autoroutes.com de l'enquête publique n'a jamais fonctionné pendant le délai imparti malgré nos relances auprès de la préfecture et de Vinci, services qui n'ont jamais répondu.

Peu de nouveaux services et un questionnaire sur la sécurité

Lors de la réunion publique faite à la Ferme de Longvilliers, plusieurs intervenants via internet et plusieurs personnes présentes dans la salle avaient fait la demande de plusieurs services qui pourraient être proposés dans la gare routière :

- un espace sécurisé pour les vélos et pour les motos ;
- une conciergerie avec un point vente de journaux ;
- un espace de vente de produits locaux ;
- un distributeur de pain (boulangerie de Rochefort) ;
- un distributeur de boissons.

Les seuls services proposés sur le document de l'enquête publique sont les toilettes publiques, les casiers et l'espace attente (aucune borne wifi n'est mentionnée) !

Les personnels de la société Vinci présents à cette réunion nous avaient bien laissé entendre que toutes les propositions de service seraient examinées et que nous pouvions compter sur un maximum de services au sein de cette gare routière. Vinci n'a pas la même approche que nous du mot « maximum ».

Si les services demandés étaient effectivement mis en place, cela contribuerait à une meilleure sécurité : présence humaine plus importante sur le site. Par exemple, « *si je suis propriétaire d'un deux-roues (vélo, moto), prendrais-je le risque de le laisser dans un parking peu fréquenté à certaines heures* » ?

Risques environnementaux sous-estimés

L'évacuation des eaux pluviales après passage dans deux bassins, un de rétention et un de confinement, sera faite dans le milieu naturel : un fossé naturel existant en premier temps et ensuite la Rémarde.

Pour notre association une évaluation environnementale est nécessaire. Plusieurs sites de notre commune ont connu ces dernières années des inondations (commune classée en catastrophe naturelle en 2018) suite aux crues de la Gloriette, un affluent de la Rémarde. Les buses canalisant ces deux cours d'eau sous l'A10/A11 et sous la ligne LGV ne sont plus suffisantes. Un apport supplémentaire d'eau pluviale dans la Rémarde, compte tenu de cette « bétonisation », va aggraver les occurrences de crues qui ne vont pas aller en diminuant, du fait des changements climatiques dont la France a fait la triste expérience en 2018 et ces dernières années !

Les villages voisins traversés par la Rémarde risqueront des inondations plus importantes et plus fréquentes.

Il est très surprenant que le « S I Pour L'aménagement et L'Entretien du Bassin de la Haute Vallée de la Rémarde » n'ai pas été consulté lors de l'enquête préalable et ne le soit pas pour cette enquête publique préalable au projet ! L'étude de débit de ruissellement trentenal a-t-elle été validée par ce SI, et une étude dans un cas centennal n'est-il pas nécessaire ?

Coût et responsabilité d'entretien et de maintenance non mentionnés

Le chiffrage du projet est indiqué sur le dossier de l'enquête publique, en revanche les coûts de l'entretien et de la maintenance ne sont pas mentionnés.

Notre association considère que rien ne doit être pris en charge par la commune de Longvilliers. Une idée des montants nous a été donnée quand nous avons rencontré les responsables de la Communauté de Communes du Pays de Limours qui finance l'entretien de la gare autoroutière de Briis-sous-Forges pour un cout avoisinant les 250000 euros par an, avec des normes de sécurité imposées par Vinci.

Nous demandons donc que soit inscrit clairement dans le projet : qui finance l'entretien et la maintenance du site et pour combien d'années ?

Doute sur la consistance et la complétude du projet

D'abord il est à noter que ce dossier d'enquête publique de 343 pages comporte beaucoup de redondance et de redites ; d'ailleurs un même document (« volet flore et faune ... » de l'O.G.E.) s'y trouve deux fois !

Pour notre association, ce projet ne garantit d'aucune façon que les stationnements sauvages aux abords de la gare routière ne se reproduiront pas. Il serait bon d'englober dans ce projet des solutions qui, prévues a priori, coûteront moins cher que si elles sont traitées a posteriori ! Dans la même idée, les évolutions de la technologie (voiture autonome, transport autonome de la CART, développement massif de la voiture électrique, ...) n'ont pas été prises en compte !

Le dessin architectural de la gare routière sur ce projet (Dossier A – pièce I) est en noir et blanc, il est donc difficile de se faire une idée de la bonne insertion des matériaux utilisés ainsi que de leur couleur.

Nous n'avons pas trouvé mention du camp gallo-romain proche de l'emplacement du projet (~ 800 m) dans le chapitre des sites remarquables ; il est pourtant parfaitement identifié dans le PLU de la commune. La préservation de ce camp devrait être notée dans le projet, et il est tout à fait possible que lors des travaux de terrassement, des traces et vestiges soient mis à jour.

Non prise en compte des nuisances diverses, dont les nuisances sonores

Les nuisances sonores ne sont pour ainsi dire pas traitées dans ce projet. Vinci ne tient pas compte des habitations proches du site et conclut qu'avec le bruit occasionné par l'autoroute et le TGV, les nuisances sonores de son projet sont minimales. Pour comprendre les nuisances sonores d'un grand parking, il faut avoir en tête les nuisances sonores bien moindre mais néanmoins réelle dans l'environnement proche d'un feu tricolore : bruit de freinage et d'accélération, klaxon, musique, ...

Cette enquête ne tient pas compte des habitations proches du site, et nous espérons que les propriétaires et locataires vont se manifester :

- château du Plessis Mornay situé juste en face ;
- maisons d'habitation situées au Grand Plessis.

Notre association tient à préciser, le plus fermement possible, que depuis plusieurs décennies notre commune supporte les nuisances sonores du passage de l'autoroute A10/A11 (gestion de Vinci) et de la ligne LGV. Notre commune a été littéralement éventrée par ces voies de communication : nos hameaux se trouvent de chaque côté.

Notre commune est à nouveau sollicitée pour ce nouveau projet (et elle est la seule) qui va obligatoirement impacter notre paysage rural et créer de nouvelles nuisances : bruits, utilisation de terres agricoles, circulation plus importante sur la départementale.

Nous demandons à la société Vinci, en contrepartie de ces nuisances, la construction de murs antibruit en priorité au hameau de Reculet (le plus impacté) et par la suite au hameau de la Bête. Cette demande est tout à fait en cohérence avec les exigences du récent « Plan de Relance Autoroutier ».

Cette contrepartie permettrait aux Longvillageois de mieux vivre et accepter la construction de ce parc multimodal.

Veuillez agréer, Monsieur le commissaire Enquêteur, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Le Conseil d'Administration de l'Association A.V.E.N.I.R. Longvilliers-78.